



Assemblée générale

Distr. limitée
29 septembre 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-troisième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Fédération de Russie : amendement au projet de résolution A/HRC/33/L.3/Rev.1

33/... Mortalité et morbidité maternelles évitables et droits de l'homme

Le paragraphe 4 devrait se lire comme suit :

4. *Engage* les États à prendre des mesures pour que les lois, les politiques et les pratiques respectent le droit des femmes, à égalité avec les hommes, de prendre des décisions de manière autonome en ce qui concerne leur vie et leur santé en abrogeant les lois discriminatoires et en combattant les stéréotypes sexistes et les comportements discriminatoires à l'égard des femmes ;

